



**Délibération n°2024-98**

Date de la convocation : 10 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 45  
Nombre de conseillers présents : 32  
Nombre de conseillers votants : 36  
- dont « pour » : 36  
- dont « contre » : 0  
- abstention : 0

**Objet : Modification des représentants au SMBAM**

**Le mardi 16 juillet 2024 à 18h45**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de juillet à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Bélus, salle polyvalente, sous la présidence de Jean-Marc LESCOUTE, président en exercice

**Étaient présents :** Robert BACHERE, Sylviane LESCOUTTE, Christian DAMIANI, Philippe LABORDE, Jean-Marc LESCOUTE, Jean-François LATASTE, Dominique DUPUY, Corine DE PASSOS, Bernard DUPONT, Lionnel BARGELES, Bernard MAGESCAS, Marie-Hélène SAGET, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Gisèle MAMOSER, Francis LAHILLADE, Didier MOUSTIE, Christian FORTASSIER, Roland DUCAMP, Didier SAKELLARIDES, Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, François CLAUDE, Christel ROLLO, Stéphane BELLANGER, Alain DIOT, Sophie DISCAZAUX, Roger LARRODE, Annie BOULAIN, Marie-Françoise LABORDE, Annie LAGELOUZE, Henri LALANNE

**Suppléants :** Luc DE MONSABERT

**Étaient excusés :** Rachel DURQUETY, Julien PEDELUCQ, Marie Josée SIBERCHICOT, Guy BAUBION BROYE

**Procurations :** Fabienne LABASTIE à Lionnel BARGELES, Liliane MARBOEUF à Isabelle DUPONT-BEAUVAIS, Valérie BRETHOUS à Stéphane BELLANGER, Sandrine DARRICAU-DUFAU à Christel ROLLO,

**Absents :** Estelle LEVI, Thierry CALOONE, Jean-Luc SEMACOY, Patrick VILHEM, Thierry LE PICHON, Régine TASTET,

**Secrétaire de séance :** Bernard DUPONT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5721-2,

Vu les Statuts de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

Vu la délibération ,

**CONSIDERANT** qu'il est proposé au conseil communautaire de procéder à la désignation de cinq délégués titulaires et de cinq délégués suppléants pour représenter la communauté de communes au Syndicat Mixte du Bas Adour Maritime (SMBAM),

**CONSIDERANT** que peuvent être désignés des élus communautaires ou tout conseiller municipal d'une commune membre (Orist, Pey, Saint-Lon-les-Mines, Saint Etienne d'Orthe, Peyrehorade, Hastingues, Oeyregave, Port de Lanne et Orthevielle).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **ÉLIT** cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour représenter la Communauté de communes au Syndicat Mixte du Bas Adour Maritime (SMBAM), comme suit :

Titulaires	Suppléants
Didier SAKELLARIDES	Bernard DUPONT
Roger LARRODE	Christian FORTASSIER
Clément FAU	Vincent PLACHOT
Stéphane COLLIN	Franck VILLENA
Hervé BEYRIE	Marlène PERRIAT



- Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur [telerecours.fr](https://www.telerecours.fr) pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,  
Jean Marc LESCOUTE

